



Article | 29 octobre 2020

Covid-19 : la protection de l'enfance espère un confinement facilité

Grâce à l'ouverture des écoles et structures pour enfants handicapés, le quotidien devrait être moins bouleversé qu'au printemps pour les enfants et les professionnels de la protection de l'enfance. Reste à savoir si les parents garderont un droit de visite.

« On est plutôt rassurés, car l'école va pouvoir continuer... Mais on a encore des craintes, car on ne connaît pas toutes les mesures. » Educateur spécialisé dans le Grand Nancy, Amaël Frey Bernardin était dans l'expectative sans verser dans l'anxiété, à la veille du confinement qui débute le 30 octobre.

Dans sa maison d'enfants à caractère social (Mecs), son équipe est d'ailleurs au complet pour affronter les prochaines semaines. Néanmoins, une question restait en suspens jeudi 29 octobre : le droit de visite et d'hébergement des parents allait-il être maintenu ?

Des crèches aux lycées

De fait, si Emmanuel Macron, **dans son allocution du 28 octobre**, a annoncé le retour à un confinement « a minima jusqu'au 1er décembre », il a rapidement apaisé les professionnels de la protection de l'enfance avec cette brève précision : « *Les crèches, les écoles, les collèges et les lycées demeureront ouverts avec des protocoles sanitaires renforcés* ». Dès lors, le quotidien des enfants, du moins en semaine, ne devrait pas être trop perturbé.

Un « soulagement »

« *C'est un soulagement* », confirme Jeanne Cornaille, déléguée nationale du Groupe des établissements publics sociaux et médico-sociaux (Gepso). En effet, la fermeture des établissements scolaires, **imposée lors du premier confinement**, « *avait pesé sur les établissements et avait eu des effets délétères sur certains enfants* », rappelle-t-elle.

De même, les assistants familiaux « *souffriront peut-être moins que la dernière fois, lorsque les enfants devaient rester chez eux 24 heures sur 24* », acquiesce Annick Moine, présidente de leur fédération, la Fnaf.

Pour les enfants handicapés

De la même manière, le maintien des établissements et des services du handicap, **confirmé par la secrétaire d'Etat, Sophie Cluzel**, profitera à bien des enfants protégés. « *Lors du premier confinement, nombre de leurs activités se faisaient en distanciel* », souligne Jeanne Cornaille. « *L'ouverture de ces structures devrait donc faciliter les choses.* »

Par ailleurs, « *les tribunaux fonctionneront, la protection des enfants sera assurée* », a précisé lui-même le secrétaire d'Etat Adrien Taquet, sur un réseau social.

La prév' maintenue au Mirail

En outre, tous « *les guichets des services publics resteront ouverts* », comme l'a annoncé Emmanuel Macron : les clubs de prévention spécialisée de Toulouse Métropole, par exemple, ont décidé de limiter le télétravail, cet automne, aux seules matinées.

« *Nous poursuivons nos chantiers d'insertion, nos visites à domicile, et même notre travail de rue et notre présence sociale tous les jours* », énonce Amir Toumi, chef de service pour le quartier du Mirail. Persistait une incertitude, le 29 octobre, pour les accompagnements individualisés sur rendez-vous : « *Pour venir nous voir, quelle attestation les jeunes pourront-ils donc utiliser ?* ».

Un droit de visite à arbitrer

De fait, derrière les principes plutôt réconfortants de ce second confinement, certaines précisions se faisaient attendre. Au secrétariat d'Etat des familles, des premières consignes étaient annoncées pour le 30 octobre par le cabinet d'Adrien Taquet. La question du droit de visite et d'hébergement des parents sera-t-elle déjà arbitrée ?

Alors que les retrouvailles familiales avaient été brutalement suspendues pendant le premier confinement, Jeanne Cornaille espère qu'un équilibre pourra être trouvé « *entre la protection de la santé des personnels et les besoins de l'enfant – qui sont supérieurs* ». Annick Moine, à la Fnaf, s'inquiète pour sa part de « *certain parents qui ne respectent pas les gestes barrière* »...

Cas de Covid

En attendant, « *les professionnels de la protection de l'enfance sont des battants, et même s'ils sont fatigués, ils sont aujourd'hui mieux armés* », reprend la déléguée du Gepso. Par exemple, le guide ministériel de la protection de l'enfance, dont la dernière mise à jour remonte au 30 septembre, éclaire déjà bien des situations. « *Il décrit tout un protocole face aux signes d'infection, et dans l'ensemble, pour tester dans les établissements, cela ne se passe pas trop mal* », illustre Jeanne Cornaille. Tant mieux : les cas de Covid, note-t-elle, y sont déjà nombreux.

 **Olivier BONNIN**

SOURCES

- [La page du guide ministériel de la protection de l'enfance](#)